

# TABLEAU DE GARANTIES : SENIOR 100% NOUS

## Garantie Responsable

Les prestations Frais Médicaux décrites ci-dessous interviennent sous déduction du régime obligatoire d'Assurance Maladie (AM), sauf mention express "non pris en charge par l'AM".

Garanties dans le cadre du respect du parcours de soins. Les garanties s'appliquent dans les conditions prévues dans le règlement mutualiste valant notice d'information.

	MINIMA	BASIC	MEDIUM	CONFORT	GRAND CONFORT	OPTIMUM
<b>Hospitalisation</b>						
<b>Frais de séjour, salle d'opération</b>	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
<b>Honoraires du chirurgien, de l'anesthésiste Réanimateur</b>						
OPTAM <sup>(1)</sup>	200% BR	250% BR	300% BR	350% BR	400% BR	400% BR
non OPTAM <sup>(1)</sup>	180% BR	180% BR	200% BR	200% BR	200% BR	200% BR
<b>Chambre particulière</b> Hospitalisation chirurgicale et médicale <sup>(2)</sup>	60 €	70 €	80 €	90 €	100 €	100 €
<b>Chambre particulière</b> (y compris en maison de santé, centre de rééducation, établissement ou service psychiatrique) par jour <sup>(3)</sup>	60 €	70 €	80 €	90 €	100 €	100 €
<b>Lit d'accompagnant</b> pour un enfant de moins de 18 ans ou un adulte Par jour <sup>(4)</sup>	20 €	25 €	30 €	35 €	40 €	40 €
<b>Forfait 18 € sur les actes lourds)</b>	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
<b>Forfait hospitalier journalier</b>	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
<b>Transport</b> pris en charge par l'AM	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
<b>Médecine courante</b>						
<b>Médecin généraliste</b>						
OPTAM <sup>(1)</sup>	100% BR	125% BR	150% BR	180% BR	200% BR	225% BR
non OPTAM <sup>(1)</sup>	100% BR	105% BR	130% BR	160% BR	180% BR	200% BR
<b>Médecin généraliste</b>						
OPTAM <sup>(1)</sup>	100% BR	125% BR	150% BR	180% BR	200% BR	225% BR
non OPTAM <sup>(1)</sup>	100% BR	105% BR	130% BR	160% BR	180% BR	200% BR
<b>Actes techniques dispensés par le praticien</b>						
OPTAM <sup>(1)</sup>	100% BR	125% BR	150% BR	180% BR	200% BR	225% BR
non OPTAM <sup>(1)</sup>	100% BR	105% BR	130% BR	160% BR	180% BR	200% BR
<b>Actes de radiologie et échographie</b>						
OPTAM <sup>(1)</sup>	100% BR	125% BR	150% BR	180% BR	200% BR	225% BR
non OPTAM <sup>(1)</sup>	100% BR	105% BR	130% BR	160% BR	180% BR	200% BR
<b>Auxiliaires médicaux</b>	100% BR	125% BR	150% BR	180% BR	200% BR	200% BR
<b>Analyses et travaux de laboratoire</b> pris en charge par l'AM	100% BR	125% BR	150% BR	180% BR	200% BR	200% BR
<b>Pharmacie prise en charge par l'AM</b> (toutes vignettes)	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
<b>Médecines douces</b> ostéopathe, Chiropracteur, Homéopathe, Acupuncteur, Psychologue (forfait annuel)	-	-	-	70 €	80 €	100 €

### Santé – Prévoyance – Retraite – Épargne

# TABLEAU DE GARANTIES : SENIOR 100% NOUS

## Garantie Responsable

### Dentaire

#### Acte diagnostiques

<b>Radiologie dentaire</b>	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
<b>Soins conservateurs</b> (y compris prophylaxie et endodontie)	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
<b>Soins chirurgicaux et actes techniques</b>	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
<b>Plafond dentaire par année civile</b> (prothèses, implants et actes dentaires hors nomenclatures) <sup>(5)</sup>	Néant	Néant	Néant	Néant	1600 €	1800 €

#### Prothèses dentaires

<b>Prothèses fixes : couronnes et bridges</b>	100% BR	150% BR	200% BR	250% BR	250% BR	300% BR
<b>Prothèses amovibles</b>	100% BR	125% BR	150% BR	180% BR	200% BR	200% BR
<b>Inlay Core</b>	100% BR	150% BR	200% BR	250% BR	250% BR	300% BR
<b>Inlays / onlays</b>	100% BR	100% BR	150% BR	150% BR	200% BR	200% BR
<b>Prothèses non prises en charge par l'AM</b> par dent	107,50 €	107,50 €	215 €	215 €	268,75 €	300 €

#### Implantologie

<b>Implant intra osseux (racine)</b> non pris en charge par l'AM, par dent	-	-	-	-	350 €	400 €
<b>Infrastructure coronaire (inlay core)</b> non prise en charge par l'AM, par dent	-	-	-	-	350 €	400 €

#### Orthopédie dento-faciale

<b>Orthodontie (par semestre)</b>	100% BR	100 % BR +75 €	100% BR +150 €	100% BR +175 €	100% BR +200 €	100% BR +200 €
<b>Orthodontie non prise en charge par l'AM</b>	-	-	150 €	175 €	200 €	200 €

### Optique <sup>(6)</sup>

<b>Plafond sur les montures</b>	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
<b>Équipement simple (y compris monture) <sup>(7)</sup></b>	50 €	100 €	150 €	220 €	300 €	400 €
<b>Équipement complexe (y compris monture) <sup>(8)</sup></b>	200 €	200 €	200 €	300 €	400 €	550 €
<b>Lentilles prises en charge par l'AM</b> par paire et par bénéficiaire	50 €	100 €	150 €	190 €	220 €	220 €
<b>Lentilles non prises en charge par l'AM</b> par an et par bénéficiaire, y compris jetables	50 €	100 €	150 €	190 €	220 €	220 €

#### Santé – Prévoyance – Retraite – Épargne

# TABLEAU DE GARANTIES : SENIOR 100% NOUS

## Garantie Responsable

### Appareillage

<b>Prothèses médicales</b> (appareillages, accessoires)	100% BR	125% BR	150% BR	200% BR	250% BR	250% BR
<b>Forfait supplémentaire pour les prothèses liées à la chimiothérapie</b> (capillaires, mammaires)	-	-	-	-	100 €	100 €
<b>Prothèses auditives</b> prises en charge par l'AM	100% BR	100% BR +50 €	100% BR +150 €	100% BR +250 €	100% BR +350 €	100% BR + 500 €
<b>Piles et entretien de l'appareil auditif</b> Forfait annuel	100% BR	125% BR	150% BR	200% BR	250% BR	250% BR

### Autres

<b>Pharmacie</b> prescrite non remboursée par l'AM	-	-	-	70 €	80 €	100 €
<b>Vaccins</b> prescrits non pris en charge par l'AM	-	-	-	25 €	25 €	25 €
<b>Cures thermales prises en charge par l'AM</b> forfait annuel	-	-	100% BR +70 €	100% BR +90 €	100% BR +150 €	100% BR +150 €

### Prévention et assistance

<b>Assistance santé</b>	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
<b>Services à la personne</b>	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
<b>Protection juridique médicale</b>	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
<b>Tous les actes de prévention du Contrat Responsable</b> (9)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Tous les montants en euros sont des forfaits par année civile et par personne protégée (sauf indication contraire).  
Ils s'ajoutent au remboursement de la Sécurité Sociale dans la limite des frais engagés.

#### LEXIQUE :

**BR** : Base de remboursement. Tarif appliqué par l'Assurance maladie pour le remboursement de chaque acte médical et qui a fait l'objet d'une convention avec les professionnels de santé.

**AM** : Assurance Maladie. L'assurance maladie est la branche de la sécurité sociale qui couvre le risque maladie des salariés et leurs bénéficiaires

**FR** : Frais réels. Frais engagés par l'adhérent pour ses soins.

**CONTRAT RESPONSABLE** : Il s'agit d'un contrat qui doit respecter des règles comportant des exclusions et des obligations de prises en charges minimales définies aux articles R. 871-1 et R.87-2 du Code de la Sécurité sociale. Par ailleurs, le patient doit respecter le parcours de soins, c'est-à-dire, le passage du patient par le médecin traitant, avant toute autre consultation (sauf exception). Se référer à votre Règlement Mutualiste.

- (1) **OPTAM** : Option Pratique Tarifaire Maitrisé. L'OPTAM remplace le contrat d'accès aux soins.
- (2) Forfait par jour limité à 90 jours par année civile
- (3) Forfait par jour limité à 30 jours par année civile
- (4) Forfait par jour limité à 30 jours par année civile et 5 jours par hospitalisation
- (5) Pour les actes pris en charge par l'AM, la prestation minimum est de 100% du BR.
- (6) Equipement renouvelable tous les 2 ans pour les adultes et tous les ans pour les mineurs ou en cas d'évolution de la vue justifiée par une prescription). (La période de référence s'apprécie à la date de souscription). Pour un équipement qui associe deux verres appartenant à deux catégories différentes, le remboursement est égal à la moyenne des remboursements des deux catégories.
- (7) **Classe A** : verres uni focaux, sphère inférieure ou égale à 6, et cylindre inférieur ou égal à 4
- (8) **Classe C** : verres unifocaux de sphère supérieure à 6 ou de cylindre supérieur à 4, verres progressifs sphériques de sphère inférieure ou égale à 4 ou verres progressifs sphéro-cylindriques de sphère inférieure ou égale à 8
- (9) Tout contrat «responsable» de complémentaire santé doit respecter un certain nombre de spécifications fixées aux articles L. 871 1 et R. 871 2 du Code de la sécurité sociale

### Santé - Prévoyance - Retraite - Épargne